

Morne-à-l'eau, le 29 Janvier 2013

AVIS DU MAIRE

Avis du Maire relatif à l'organisation d'une manifestation sportive devant se tenir dans la commune de Morne-à-l'eau le Samedi 20 Avril 2013 sur la place Gerty Archimède.

INTITULEE : « 15 KM »

<p>Avis du Maire :</p> <p>Favorable : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Défavorable : <input type="checkbox"/></p>	<p>Observations :</p>
<p>Date : 29/01/2013</p>	<p>Le Maire</p> <p><i>Pour le Maire et par Délégation</i> Le Directeur Général des Services</p> <p></p> <p>L. GALVANI</p> <p>Jean-Claude LOMBION.</p> 

VILLE DE MORNE.A.LEAU.

- **ETOILE DE MORNE.A.LEAU**
- **L.R.A.G.**

PRESENTENT LE 20 AVRIL 2013.

LA SEPTIEME EDITION DES 15 KM PEDESTRES HORS STADE.

**DEPART 16 HEURES — FACE A LA POLICE MUNICIPALE DE M.A.L
(RUE DU DEBARCADERE)**

CATEGORIES....

- **Séniors**
- **Juniors**
- **Vétérans**

(Hommes et Femmes)

Service des sports de la Ville de Morne.à.L.Eau.

Septième Edition des 15 Km de la Ville de Morne-à-l'Eau.

DISPOSITIF DES POLICIERS ET AUTRES SIGNALEURS.

- *Ligne de départ...1 Policier plus les Membres de l'organisation.*
- *Carrefour des P.T.T....1 Policier.*
- *Carrefour du cimetière...Entrée du Bd....1 Policier plus 1 Signaleur.*
- *Bd Ouest...Niveau de la maison CARMASOL....1 Policier....1 Signaleur.*
- *Sortie de la Rue Léon Blum côté de la Rue du Débarcadère....1 Policier.*

INTERIEUR DES TERRES.

- *Rue Brion....(3 Chemins).....1 Policier – 1 Signaleur.*
- *Entrée de Mompierre....1 Signaleur.*
- *Au Pied de Mompierre...1 Signaleur.*
- *Au Pied de la montée de Lorger...1 Signaleur.*
- *Carrefour de l'épicerie DANQUIN.....1 Signaleur.*
- *Carrefour de Labarthe....1 Signaleur*
- *3 Chemins de Chazeau....1 Policier....1 Signaleur.*
- *Entrée de la route de La route de MACATO.....1 Signaleur*
- *3 Chemins de Croustère...1 Signaleur*
- *Pied de Boisdinde...1 Policier plus 1 Signaleur.*
- *Sortie de Salette....1 Signaleur.*
- *Rue de Brion.....1 Policier.*

N.B...L'organisation du départ reste en place sachant que les concurrents reviendront sur le tracé du premier tour de circuit et franchiront la ligne d'arrivée côté Rue du Débarcadère après 15 KM.

ARRIVEE...Policiers...Membres de l'organisation....Chronométrage électronique.

LES 15 KM DE LA VILLE DE MORNE.À.L.EAU.

Cette année la Ville de Morne.à.L.Eau organise la Septième Edition de ses 15 Km pédestres.

Faut-il rappeler que c'est une compétition d'Athlétisme hors stade qui se déroule en collaboration avec la section d'athlétisme de L'Etoile de M.A.L et la Ligue Guadeloupéenne d'Athlétisme.

La sixième Edition aura été tout compte fait marqué par la participation massive des athlètes, mais en outre la domination une fois de plus des sociétaires de la Mairie sportive de la Martinique que sont Thierry. FABRICE et Eddy. CLEMENTZ.

Si aucune modification ne sera faite au niveau du tracé, en revanche d'avantage d'indications seront données pour ce qui est des zones de ravitaillement et autres points tel : La topographie.

Pour rester dans la logique de la réglementation, six points seront déterminés :

- *Km 3....Zone Epongement.*
- *Km 5....Zone de ravitaillement....Eau....Sucre....Jus....Orange.*
- *Km 7....Zone Epongement*
- *Km 10...Zone Ravitaillement.*
- *Km 12...Zone Epongement.*
- *Km 15...Zone Ravitaillement.*

Comme depuis cinq années maintenant, la caravane empruntera la route du Cimetière après un départ à la Rue du Débarcadère face à la Police – Puis saluera les résidents du Bd avant de prendre la direction de la Rue de Brion en passant par le carrefour des P.T.T – Route de Mompierre – Direction Lorger en passant au pied de Mompierre. Ca sera la première difficulté du parcours, puis rentrer dans le secteur ou le physique sera mis à rude contribution, d'autant qu'il faudra gérer les faux plats montant et descendant mais aussi la longue descente en direction de chateau.

INTITULE DE LA COMPETITION : 7eme Edition des 15 Km de la Ville de Morne.à.L.Eau.

DATE : LE SAMEDI 20 AVRIL 2013.

COORGANISATEUR : Section Athlétisme de L'Etoile de Morne.à.L.Eau.

PARTENAIRE : Commission Départementale des courses hors stade.

*CATEGORIES : Femmes – Juniors – Séniors – Vétérans.
Hommes – Juniors – Seniors – Vétérans.*

PARTICIPATION : 10 Euros.

PIECES A FOURNIR : Certificat Médical (Original) ou licence sportive.

DEPART : 16 Heures – Rue du Débarcadère.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Service des sports (Stade Municipal)

TEL...0590. 24.07.96

EMAIL : servicesports@mornaleau.fr

OBJECTIFS...

- 1...Créer une animation sportive et culturelle sur le territoire communal en y associant les entreprises de la place.*
- 2...Contribuer au développement des courses hors stade et de l'athlétisme plus généralement.*
- 3...Permettre aux participants et publics de découvrir la beauté et la diversité du paysage de la commune.*
- 4...Mettre en valeur le dynamisme du tissu économique Mornalien.*

LE CONTENU DES 15 KM DE LA VILLE DE MORNE.A.L.EAU.

*Il s'agit d'une course hors stade qui cette année est à sa Septième édition.
Le départ est fixé le samedi 20 Avril 2013 à 16 Heures à la Rue du Débarcadère face à la police Municipale.
Cette épreuve est ouverte aux meilleurs athlètes du Département et d'ailleurs, mais aussi aux sportifs du dimanche.
Il faut savoir que la Sixième édition avait regroupé 153 participants.*

REGLEMENT...

Article 1...Présentation.

La manifestation intitulée ' LES 15 KM DE M.A.L.' est une course hors stade organisée par le service des sports de la commune de M.A.L avec le concours de l'Association ETOILE DE M.A.L. en partenariat avec la commission Départementale des courses hors stade et les commerçants de la commune.

Article 2... Organisation.

La course est ouverte à tous les licenciés ou non licenciés à partir de 18 Ans. Pour s'inscrire, chaque participant doit s'acquitter d'un droit d'inscription qui sera de 10 Euros. Aucun concurrent ne pourra prendre le départ sans dossard, lequel devra être obligatoirement appliqué en entier sur la poitrine et sera réclamé à l'arrivée.

Article 3...Inscription.

Elles se feront au service des sports dès le début de la semaine de la compétition et ce, jusqu'à deux heures avant le départ. La fiche d'inscription devra être obligatoirement accompagnée du droit de participation ainsi que le certificat original ou d'une licence sportive en cours de validité.

Article IV....Responsabilité des participants.

Il est expressément indiqué aux coureurs qu'ils participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Il incombe donc aux non licenciés de passer une visite médicale.

Article V...Engagement.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte de s'y conformer. Tout écart sera sanctionné.

- *Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.*
- *Sera sanctionné tout concurrent se faisant accompagner par des moyens interdits.*

PROGRAMME...

13 Heures...Début des Inscriptions sur la place Gerty. ARCHIMEDE.

13 Heures 30...Vérification – Mise en place des barrières de sécurité.

13Heures 45.....Briefing des organisateurs sur la Place Gerty. ARCHIMEDE.

14 Heures...Mise en place des signaleurs.

15 Heures.....Rassemblement – Indications sur le parcours.

15 Heures 30.....Mise en place des véhicules techniques.

15 Heures 45.....Appel des compétiteurs.....Mot du Maire.

16 Heures...Départ de la compétition.

17 Heures...Arrivée des premiers concurrents.

18 Heures...Officialisation des résultats.....Remise des récompenses.

18 Heures 30.....Mots des élus du Bureau Municipal.....Fin de la manifestation.

LES POINTS STRATEGIQUES.

- *Ligne de départ.....1 Policier plus les membres de l'organisation.*
- *Carrefour des P.T.T....1 Policier.*
- *Face au Cimetière Bd.....1 Policier plus un signaleur.*
- *Entrée Rue Léon Blum – Niveau maison CARMASOL.....1 Policier plus un signaleur.*
- *Sortie Rue Léon Blum.....1 Policier.*
- *Carrefour de Brion....1 Policier plus un signaleur.*
- *Entrée route de Mompierre.....Un signaleur.*
- *Pied de Mompierre.....Un signaleur.*
- *Au pied de la montée de Lorger.....Un signaleur.*
- *Carrefour de Lorger – Niveau DANQUIN.....Un signaleur.*
- *Carrefour de Labarthe.....Un signaleur.*
- *3 Chemins de Chazeau.....1 Policier.*
- *Entrée de Macato....Un signaleur.*
- *3 chemin de Croustère....1 Signaleur.*
- *Pied de Boisdinde....1 Policier plus un Signaleur.*
- *Sortie de Salette....1 Signaleur.*

LE PARCOURS.

*Départ 16 Heures – Rue du Débarcadère face à la Police – Carrefour des PTT – Rue du Cimetière – Bd Ouest –
Rue Léon Blum – Rue du Débarcadère – Carrefour des PTT – Route de Brion – 3 Chemins de Brion – Mompierre
Lorger – (Montée) – Labarthe – Chazeau – Macato – 3 Chemins de Croustère – Pied de Boisd'inde – Lebraire
3 Chemins de Brion – (Montée) – Brion – Carrefour des PTT – Rue du Cimetière – Bd Ouest – Rue Léon Blum
Rue du Débarcadère – Arrivée Face à la Police.*

BUDGET PREVISIONNEL DES 15 KM DE MORNE.A.L.EAU.

20 AVRIL 2013.

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANTS</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANTS</i>
<i>Chronométrage</i>	<i>1.200. 00</i>	<i>Commune</i>	
<i>Sonorisation</i>	<i>1.100.00</i>	<i>Partenaires</i>	
<i>Récompenses</i>	<i>300. 00</i>	<i>Frais d'inscriptions</i>	
<i>Animateur</i>	<i>300. 00</i>		
<i>Frais Divers</i>	<i>300. 00</i>		
<i>Réception</i>	<i>1.000.00</i>		
<i>Location de voitures</i>	<i>200. 00</i>		
<i>Banderoles</i>	<i>500. 00</i>		
<i>Ambulance</i>	<i>300. 00</i>		
<i>Grilles des Prix</i>	<i>5.300. 00</i>		
<i>Communication</i>	<i>1.500. 00</i>		
<i>Croix Rouge</i>	<i>300. 00</i>		
<i>Médecin</i>	<i>200. 00</i>		
<i>TOTAL</i>		<i>TOTAL</i>	

CLASSEMENT SCRATCH

HOMMES	PRIX	FEMMES	PRIX
1	250.00	1	250.00
2	200.00	2	200.00
3	190.00	3	190.00
4	180.00	4	180.00
5	170.00	5	170.00
6	160.00	6	160.00
7	150.00	7	150.00
8	140.00	8	140.00
9	130.00	9	130.00
10	120.00	10	120.00
11	100.00	11	100.00
12	95.00	12	95.00
13	85.00	13	85.00
14	80.00	14	80.00
15	75.00	15	75.00
16	70.00	16	70.00
17	65.00	17	65.00
18	60.00	18	60.00
19	55.00	19	55.00
20	50.00	20	50.00
21	45.00	21	45.00
22	40.00	22	40.00
23	30.00	23	30.00
24	20.00	24	20.00
25	15.00	25	15.00
TOTAL	2.665.00 €		2.665.00 €

POUR LES NON LICENCIES.

Je déclare sur l'honneur avoir en ma possession un certificat médical de non contre indication à la pratique des courses sur route établi lePar le Docteur..... ..

Ce certificat ne peut remonter à plus de trois mois.

Fait à Morne.à.L.Eau le.....2013

Signature.

Les participants non titulaires d'une licence d'Athlétisme devront obligatoirement être munis d'un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pieds de moins de trois mois. Ce certificat médical pourra être réclamé à tout moment de la compétition. Il est également conseillé à ces mêmes personnes de prendre une assurance à titre individuel couvrant les risques éventuels dus à la pratique de la course à pied.

663

664

664

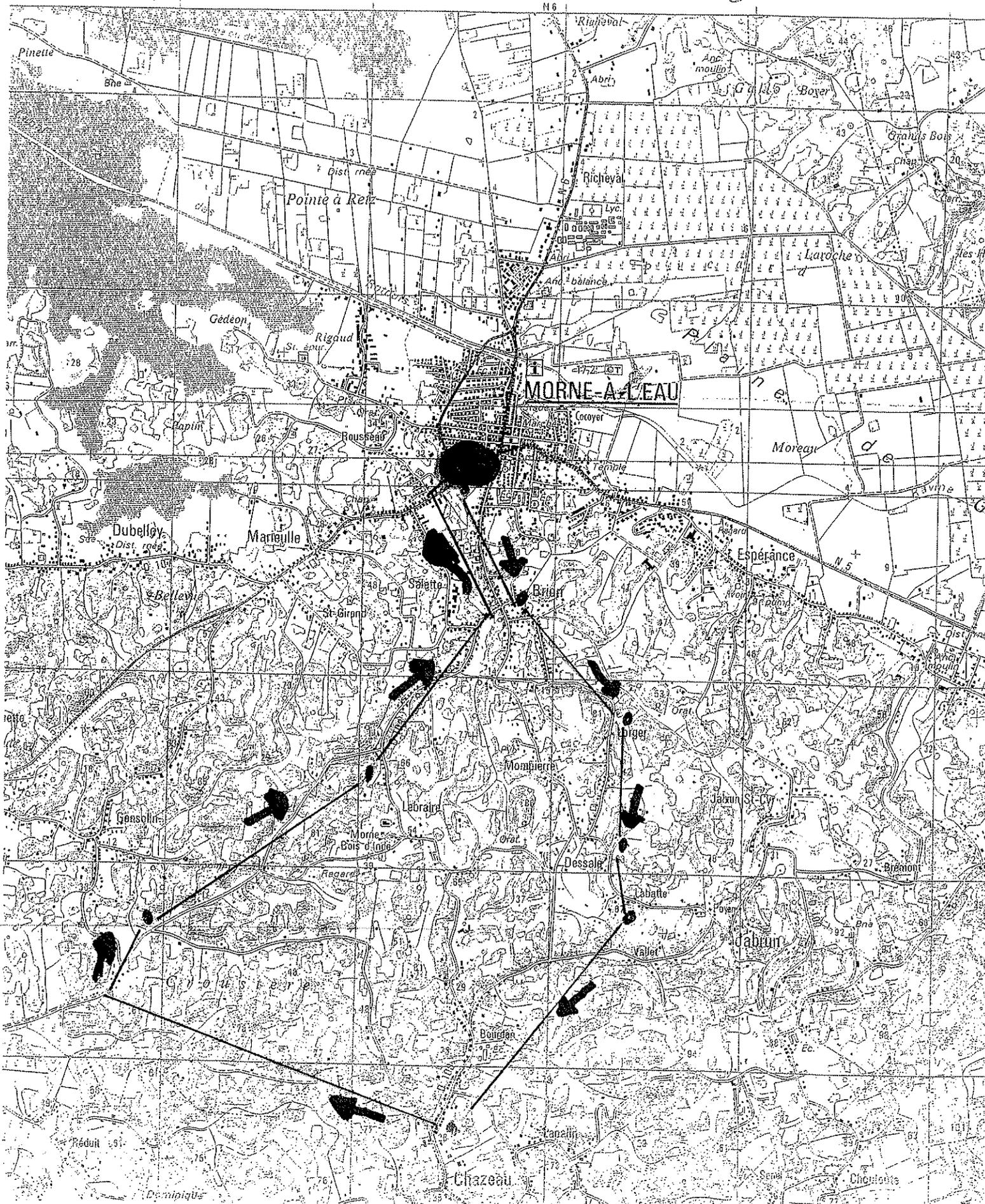
665

665

666

666

667





FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION PÉDESTRE HORS STADE

Article sL. 331-5 et 6, R331-3 etA. 331-1 du Code du Sport.
Article II.A.2 de la réglementation des manifestations hors-stade.

Commission Départementale des Courses Hors Stade de :

C.R.C.H.S. de la Guadeloupe

Cette demande concerne :

Les organisateurs non affiliés à la FFA dont la manifestation est ouverte aux licenciés FFA ou à des athlètes étrangers titulaires d'une licence compétition délivrée par une Fédération affiliée à l'IAAF et donnant lieu à remise de prix dont la valeur en argent ou en nature dépasse 3000 €, que cette manifestation se déroule ou non en tout ou partie sur des voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

Elle doit être faite sur ce formulaire en 2 exemplaires et transmise au Comité départemental du département de départ ou d'entrée en France, au moins 3 mois avant la manifestation (4 mois si elle se déroule sur plusieurs départements) et adresser par **LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**. Une copie sera adressée à tous les Comités départementaux des autres départements traversés.

A défaut de réponse sous délai de un mois à réception, cette autorisation est réputée accordée. Cet accord muet ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements.

Remarques :

- 1- Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration ou à autorisation administrative.
- 2- La réglementation applicable est la « Réglementation des manifestations hors-stades – Edition Juillet 2012 », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A et IV pour les autres organisateurs.
- 3- L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que la délivrance de cette autorisation n'implique pas que les performances réalisées puissent donner lieu à homologation. Seules les manifestations respectant la totalité du règlement FFA, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel Hors-stade FFA désigné par la CRCHS peuvent donner lieu à homologation des performances.

1 - L'ÉPREUVE :

- Dénomination : Feme Edition des 15Km de Noire-à-Ikan
- Date : 20 Août 2013
- Lieu de départ : Boulevard Noire-à-Ikan
- Lieu d'arrivée : Boulevard Noire-à-Ikan
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses :

(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).

- Nombre total de participants de l'année précédente : _____
- Renseignements concernant le type de course : Competition hors stade

- Epreuve en ligne
- Epreuve contre la montre
- Epreuve en relais
- Epreuve par étapes

- Circuit
- Ville à ville

Lieu de départ Boulevard M.A.L

Lieu d'arrivée Boulevard M.A.L

Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :

- Course en montagne classique
- Course nature (moins de 21km)
- Trail (à partir de 21km)
- Partie pédestre d'une épreuve combinée

- Epreuve ouverte à tous
- Epreuve réservée aux _____
- Epreuve ouverte aux handicapés



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION PÉDESTRE HORS STADE

Article sL. 331-5 et 6, R331-3 etA. 331-1 du Code du Sport.
Article II.A.2 de la réglementation des manifestations hors-stade.

Commission Départementale des Courses Hors Stade de :

C.R.C.H.S de la L.R.A.C

Cette demande concerne :

Les organisateurs non affiliés à la FFA dont la manifestation est ouverte aux licenciés FFA ou à des athlètes étrangers titulaires d'une licence compétition délivrée par une Fédération affiliée à l'IAAF et donnant lieu à remise de prix dont la valeur en argent ou en nature dépasse 3000 €, que cette manifestation se déroule ou non en tout ou partie sur des voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

Elle doit être faite sur ce formulaire en 2 exemplaires et transmise au Comité départemental du département de départ ou d'entrée en France, au moins 3 mois avant la manifestation (4 mois si elle se déroule sur plusieurs départements) et adresser par **LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**. Une copie sera adressée à tous les Comités départementaux des autres départements traversés.

A défaut de réponse sous délai de un mois à réception, cette autorisation est réputée accordée. Cet accord muet ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements.

Remarques :

- 1- Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration ou à autorisation administrative.
- 2- La réglementation applicable est la « Réglementation des manifestations hors-stades – Edition Juillet 2012 », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A et IV pour les autres organisateurs.
- 3- L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que la délivrance de cette autorisation n'implique pas que les performances réalisées puissent donner lieu à homologation. Seules les manifestations respectant la totalité du règlement FFA, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel Hors-stade FFA désigné par la CRCHS peuvent donner lieu à homologation des performances.

1 - L'ÉPREUVE :

- Dénomination : 7ème Edition des 15 Km de Moune-à-l'beau
- Date : 20 Avril 2013
- Lieu de départ : Bourg de Moune-à-l'beau
- Lieu d'arrivée : Bourg de Moune-à-l'beau
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses : 15 Km

(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).

- Nombre total de participants de l'année précédente : _____

- Renseignements concernant le type de course :

- Epreuve en ligne
- Epreuve contre la montre
- Epreuve en relais
- Epreuve par étapes

Circuit

Ville à ville

Lieu de départ Bourg de M.A.L.

Lieu d'arrivée Bourg de M.A.L.

Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :

- Course en montagne classique
- Course nature (moins de 21km)
- Trail (à partir de 21km)
- Partie pédestre d'une épreuve combinée

Epreuve ouverte à tous

Epreuve réservée aux _____

Epreuve ouverte aux handicapés

2 - L'ORGANISATEUR :

• Nom de l'organisateur : Ville de Noire-à-Lion

Forme juridique :

Club FFA
Association loi 1901
Autre (préciser)

Numéro :
Déclarée le : A :

Numéro SIREN :

• Adresse du siège social : Service des Sports de Noire-à-Lion

Téléphone : 0590.18.5977 Fax : 91.35.29 e-mail :

Nom et prénom du responsable de l'organisation :
Qualité :

3 - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE :

Je soussigné(e) Jean-Claude COMBES - Maire de Noire-à-Lion responsable
de l'épreuve décrite ci-dessus,

certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition,

déclare avoir pris connaissance du Règlement manifestations hors stade Hors-stade de la FFA et
m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A et IV (les chapitres II.B et III.B ne sont
applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA) ;

m'engage à respecter les règles internationales applicables pour la participation des athlètes étrangers
(autorisation de la fédération affiliée à l'IAAF dont ils ressortent).

Fait le : Noire-à-Lion à : 19 janvier 2013.

Signature et cachet:

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général des Services
L. GALVANI
MAIRE DE NOIRE-À-LION
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

2 - L'ORGANISATEUR :

• Nom de l'organisateur :

Ville de Morme à l'eau

Forme juridique :

Club FFA
Association loi 1901
Autre (préciser)

Numéro :

Déclarée le :

A :

Numéro SIREN :

• Adresse du siège social :

Devies des Sports de Morme à l'eau

Téléphone : *0390.485977*

Fax : *913529*

e-mail :

Nom et prénom du responsable de l'organisation :

Qualité :

3 - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE :

Je soussigné(e)

Jean-Claude LORATON - Maire de Morme à l'eau Responsable

de l'épreuve décrite ci-dessus,

certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition,

déclare avoir pris connaissance du Règlement manifestations hors stade Hors-stade de la FFA et m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A et IV (les chapitres II.B et III.B ne sont applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA) ;

m'engage à respecter les règles internationales applicables pour la participation des athlètes étrangers (autorisation de la fédération affiliée à l'IAAF dont ils ressortent).

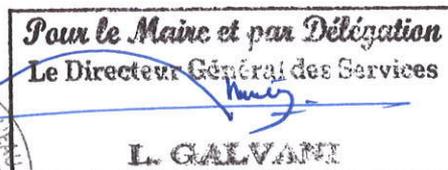
Fait le :

Morme à l'eau

à :

29/01/2013

Signature et cachet:





FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION PÉDESTRE HORS STADE

Article sL. 331-5 et 6, R331-3 et A. 331-1 du Code du Sport.
Article II.A.2 de la réglementation des manifestations hors-stade.

Commission Départementale des Courses Hors Stade de :

C.R.C.H.S. de la Guadeloupe

Cette demande concerne :

Les organisateurs non affiliés à la FFA dont la manifestation est ouverte aux licenciés FFA ou à des athlètes étrangers titulaires d'une licence compétition délivrée par une Fédération affiliée à l'IAAF et donnant lieu à remise de prix dont la valeur en ragent ou en nature dépasse 3000 €, que cette manifestation se déroule ou non en tout ou partie sur des voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

Elle doit être faite sur ce formulaire en 2 exemplaires et transmise au Comité départemental du département de départ ou d'entrée en France, au moins 3 mois avant la manifestation (4 mois si elle se déroule sur plusieurs départements) et adresser par **LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**. Une copie sera adressée à tous les Comités départementaux des autres départements traversés.

A défaut de réponse sous délai de un mois à réception, cette autorisation est réputée accordée. Cet accord muet ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements.

Remarques :

- 1- Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration ou à autorisation administrative.
- 2- La réglementation applicable est la « Réglementation des manifestations hors-stades – Edition Juillet 2012 », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A et IV pour les autres organisateurs.
- 3- L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que la délivrance de cette autorisation n'implique pas que les performances réalisées puissent donner lieu à homologation. Seules les manifestations respectant la totalité du règlement FFA, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel Hors-stade FFA désigné par la CRCHS peuvent donner lieu à homologation des performances.

1 - L'ÉPREUVE :

- Dénomination : Femme Edition des 15Kms de Noire-à-l'eau
- Date : 20 Avril 2013
- Lieu de départ : Boulevard de Noire-à-l'eau
- Lieu d'arrivée : Boulevard de Noire-à-l'eau
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses : 15Kms

(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).

- Nombre total de participants de l'année précédente : _____
- Renseignements concernant le type de course : Compétition sur route

Epreuve en ligne
Epreuve contre la montre
Epreuve en relais
Epreuve par étapes

Circuit
Ville à ville
Lieu de départ Boulevard N.A.L.
Lieu d'arrivée Boulevard de N.A.L.
Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :

Course en montagne classique
Course nature (moins de 21km)
Trail (à partir de 21km)
Partie pédestre d'une épreuve combinée
Epreuve ouverte à tous
Epreuve réservée aux _____
Epreuve ouverte aux handicapés

2 - L'ORGANISATEUR :

• Nom de l'organisateur :

Ville de Morne-à-l'Eau

Forme juridique :

Club FFA

Association loi 1901

Autre (préciser)

Numéro :

Déclarée le :

A :

Numéro SIREN :

• Adresse du siège social :

Service des Sports de Morne-à-l'Eau

Téléphone : *0590 485977*

Fax : *91.35.29.*

e-mail :

Nom et prénom du responsable de l'organisation :

Qualité :

3 - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE :

Je soussigné(e)

Jean-Claude Lorrain - Maire de Morne-à-l'Eau

responsable

de l'épreuve décrite ci-dessus,

certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition,

déclare avoir pris connaissance du Règlement manifestations hors stade Hors-stade de la FFA et m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A et IV (les chapitres II.B et III.B ne sont applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA) ;

m'engage à respecter les règles internationales applicables pour la participation des athlètes étrangers (autorisation de la fédération affiliée à l'IAAF dont ils ressortent).

Fait le :

Morne-à-l'Eau

à :

19 janvier 2013

Signature et cachet:

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général des Services
[Signature]
L. GALVANI



LISTE DES SIGNALEURS.

NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSES	TRELEPHONE	N° DE PERMIS.
FULRAD. Félix	11.08.68	COCOYER. M.A.L.	0690.72.19.16	920596200532
MONESTIER. Hubert	5.11.47	ESPERANCE	0690.54.78.97	23627
NIGARD. Alain	13.09.66	RUE DU CIMETIERE	0690.76.29.42	9410962200283
VAINQUEUR. Alain	12.01.51	CHAZEAU M.A.L.	0690.63.33.42	9327096
GEOLIER. Magguy.	6.06.65	RUE DU MARCHER	F.2023.71	850796200369
BEAUMONT. Chantale	14.12.62	ROUSSEAU M.A.L.	0690.81.00.08	9612962000310
MANETTE. Lucien	19.08.49	CHAZEAU. M.A.L.	0690.637762	6596
DAMBURY. Micheline	12.11.65	COCOYER. M.A.L.	0690.671633	030496200423
BIESQUES. Christian		ROUTE DE SAUVIA	0690.44.52.21.	
PENSEDENT. Riclaude.	17.11.68	BOSREDON	0690.50.51.31	861096200559
DELOUMEAUX. Michel	23.02.60.	LASSERRE	0690.71.32.96	78069620011
MILON. Maximin	28.01.61	MOULE	0690.40.24.53	850596200372
REMY. Christiane.	16.08.60	ESPERANCE	0690.93.4652	790596200139
ELIZA. Corine		ROUSSEAU	0690.58.86.45	970696200559